

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Par le présent avis public, Stéphane Lacam-Gitareu, président d'élection, annonce aux électeurs les informations liées aux candidatures de la Municipalité de Saint-Guy.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Maire ;
 - Conseiller numéro 1 ;
 - Conseiller numéro 2 ;
 - Conseiller numéro 3 ;
 - Conseiller numéro 4 ;
 - Conseiller numéro 5 ;
 - Conseiller numéro 6.

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants :
 - Vendredi 17 septembre 2021 de 9 h à 12 h ;
 - Mardi 21 septembre 2021 de 9 h à 16 h ;
 - Mercredi 22 septembre 2021 de 9 h à 16 h ;
 - Vendredi 24 septembre 2021 de 9 h à 12 h ;
 - Mardi 28 septembre 2021 de 9 h à 16 h ;
 - Jeudi 30 septembre 2021 de 9 h à 16 h ;
 - Vendredi 1^{er} octobre 2021 de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :
 - jours de vote par anticipation : le dimanche 31 octobre 2021,
 - jour du scrutin : le dimanche 7 novembre 2021.

4. Vote par correspondance
 - 4.1. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - a) vous êtes domicilié dans un établissement de santé admissible [1] ;
 - b) vous êtes domicilié à Saint-Guy, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne ;
 - c) vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin ;
 - d) du 17 au 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie ;
 - présentez des symptômes de COVID-19 ;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

[1] Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5).

- 4.2. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas dans la municipalité. Votre demande doit être faite par écrit et adressée au président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.
- 4.3. Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du vendredi 8 octobre 2021.
- 4.4. Si vous êtes inscrit au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 20 octobre 2021, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.
- 4.5. Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.
5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Véronique Turcotte.

Vous pouvez joindre le président d'élection ou la secrétaire d'élection aux coordonnées suivantes :

Stéphane Lacam-Gitareu, président d'élection
Véronique Turcotte, secrétaire d'élection

52, rue Principale
Saint-Guy (Québec) G0K 1W0
Par téléphone au 418 963-2601 poste 1
Par courriel à bureau@saintguy.ca

Donné à Saint-Guy, le 7 septembre 2021.

Stéphane Lacam-Gitareu
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 7 septembre 2021, en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 17 h :

- Sur le tableau destiné à l'affichage public situé à l'entrée principale du bureau municipal;
- Sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^{ème} jour du mois de septembre 2021.

Stéphane Lacam-Gitareu
Directeur général et secrétaire-trésorier